

R A P P O R T

— F A I T

Par Tallich,

au nom du comité de Salut public, à la
convention nationale, dans la séance
du 27 Germinal, (16 Avril co. J.)
année troisième,

Avec la traduction Espagnole, par le citoyen Martinez,
interprète de l'état - major - général.



A B A Y O N N E,

Chez R A C L E , imprimeur de l'armée , maison
d'administration du district.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

Rapport

Fait par Tallien, au nom du comité de salut public, à la convention nationale, dans la séance du 27 Germinal, (16 Avril v. s.) année troisième.

VOTRE comité de salut public vient avec douleur vous entretenir des excès et des crimes qui, sous le règne de la terreur, et d'après les ordres de nos derniers tyrans, ont un moment souillé les conquêtes faites en Espagne, par l'une de nos armées. Votre comité connoît ses devoirs, et ce que la confiance dont vous l'avez investi lui donne de puissance.

Cependant il n'a pas cru devoir prendre sur lui tout seul, la réparation de ces crimes et de ces excès. Il s'agit d'un acte éclatant de justice nationale; il lui a semblé que c'étoit à la convention nationale toute entière qu'il devoit appartenir de l'ordonner.

La province de Guipuzcoa qu'occupe l'armée des Pyrénées occidentales, et la province de Biscaye qui y est attenante, sont dignes d'un grand intérêt par leurs productions, et plus encore par le caractère de leurs habitans. Au milieu de la servitude générale, ils ont conservé de grandes traces de liberté: ils ont des loix constitutionnelles, dont plusieurs ont avec les nôtres une ressemblance frappante, et qui sont une des plus puissantes barrières que la raison et le courage des peuples aient élevé entre le despotisme et leurs loix. Vous jugerez de l'esprit général de ces loix par la teneur de la loi seconde qui s'exprime ainsi:

« Si un envoyé du pouvoir arbitraire se présente dans la province, le premier citoyen qui le rencontrera doit lui ordonner de se retirer; s'il refuse, qu'on le lui ordonne encore, et à la troisième fois, qu'on le tue. »

Relacion

Hecha por Tallien, en nombre de la junta de salud publica, à la convencion nacional, en la sesion del 27 Germinal, (16 Abril v. s.) del año tercero.

VUESTRA junta de salud publica viene con dolor à enteraros de los excesos y crímenes, que en el Reynado del terror y con las ordenes de nuestros ultimos tiranos han manchado algun tiempo las conquistas conseguidas en Espana por uno de nuestros exercitos. Vuestra junta conoce su deber asi como el poder que le dà la confianza con que le habeis honrado. No obstante no ha creído deber tomar sobre si solamente la reparacion de estos crímenes y excesos. Se trata de un acto publico de justicia nacional, le ha parecido debe pertenecer à la convencion entera el pronunciarlo.

La provincia de Guipuzcoa, ocupada por el exercito de los Pyreneos occidentales, y la de Vizcaya, que ès contigua, son dignas de un gran intères por sus producciones y no menos por el caracter de sus habitantes. En medio de la servidumbre general han conservado mucha parte de libertad: muchas de sus leyes constitucionales tienen gran conexion con las nuestras. Estas son una fuerte barrera que el espíritu y la razon de los pueblos han formado entre el despotismo y sus derechos. Juzgareis el espíritu general de estas leyes por el tenor de la ley segunda que se explica asi:

« Si un embiado del poder arbitario se presentare en la provincia de Guipuzcoa, el primer ciudadano que lo encontrare debe mandarle que se retire; si lo rehusa, debe bolverselo à mandar, y a la tercera matarlo ».

(4)

Le caractère des habitans de ces contrées est énergique comme leurs loix. Fait pour la liberté, et plein naturellement d'affection et d'estime envers les peuples qui combattent pour elle, c'est de tous ceux sur le territoire desquels la république a porté ses armes, celui qui les a vu approcher avec le moins d'effroi.

Votre comité gardera le silence sur les détails des horreurs commises dans ces contrées par les ordonnateurs en chef, par les exécuteurs subalternes; il se taira par des raisons que pénétrera votre sagesse, et se bornera à un seul rapprochement.

Dans la Catalogne, à l'approche d'une autre de nos armées, les villes, les bourgs et les villages étoient déserts; le peuple fuyoit chargé de tout ce qu'il pouvoit emporter de meubles et de denrées, et il mettoit le feu à ce qu'il n'emportoit pas; ainsi ses terreurs ou sa haine ne livroient à nos phalanges victorieuses qu'un pays vide de subsistances et d'habitans.

Le peuple de la Guipuscoa restoit, à notre approche, paisible dans ses foyers, ou même il venoit au devant de nous, joyeux d'une conquête qui lui promettoit la restitution de ses droits, et bien éloigné de penser qu'il n'obtiendrait pas d'un peuple généreux et libre, ce que les nations le plus esclaves et les plus féroces ne refusent pas aux peuples qu'elle conquièrent, l'exécution précise des conditions sous lesquelles ils se sont soumis: mais le régime de sang, de démence et de destruction, qui pesoit alors sur la France, devoit aussi s'étendre sur ses conquêtes. Voici les détails d'une partie des excès et des crimes qui ont été commis; il nous en coûte de ne pas pouvoir les épargner à votre sensibilité.

La ville de Saint-Sébastien avoit ouvert ses portes, sans résistance; les états de la Guipuscoa étoient assemblés, et ils étoient occupés à émettre leurs vœux en faveur de la république Française. Un acte arbitraire (vous saurez en temps et lieu de qui il étoit émané), cassa ces états. Leurs membres, choisis parmi les habitans qui avoient obtenu la confiance du peuple par leur patriotisme et leur probité, furent arrêtés et transférés à Bayonne, où on les incarcéra dans la citadelle.

Cet acte de despotisme avoit commencé à aggraver le peuple; on acheva de l'aliéner par d'autres excès: la capitulation de Saint-Sébastien fut indignement violée; on chassa ses magistrats, et

(5)

El caracter de los habitantes de aquellos países es energico como sus leyes: nacido para la libertad, y naturalmente penetrado de amor y afecto para con los pueblos que combaten por ella, es entre todos aquellos en cuyo territorio han entrado las armas de la republica, el que les ha visto acercarse con menos espanto.

Vuestra junta guardará el silencio sobre el detalle de los horrores cometidos en estos países por los ordenadores en gefe, por los executores subalternos; se contendrá por razones que penetrará vuestra sabiduria y se cenirá à algunos hechos.

En Cataluna, à la entrada de nuestros exercitos, las ciudades, lugares y barrios estaban desiertos; el pueblo huia cargado de quanto podia de muebles y efectos, y quemaba lo que le era imposible llevar, consiguiendo de este modo su odio y su terror no dejar à nuestras falanges victoriosas sino un país falto de subsistencias y habitantes.

El pueblo de Guipuzcoa se mantenía à nuestra entrada, pacífico en sus hogares, o se nos presentaba contento de una conquista que le prometía la restitucion de sus derechos, y muy distante de pensar que no obtendría de un pueblo generoso y libre lo que las naciones mas esclavas y feroces no rehusan à los pueblos que conquistan, esto es la execucion precisa de las condiciones bajo las quales se someten; pero el sistema sanguinario loco y destructivo, que en aquella epoca oprimía à la Francia, debía extenderse sobre sus conquistas. Vereis aqui el detalle de algunos excesos y crímenes que se han cometido; nos es sensible el no poderlos ocultar à vuestra penetracion. La ciudad de San-Sebastian abrió sus puertas sin resistencia; los lugares de Guipuzcoa estaban en junta general ocupados en los medios de declararse en favor de la republica Francesa. Un acto de arbitrariedad (sabreis à su tiempo y lugar de quien dimanò) hizo cesar las sesiones de dicha junta general. Sus miembros, que eran los que havian obtenido la confianza del pueblo por su patriotismo y probidad, fueron arrestados, conducidos à Bayona, y encerrados en la ciudadela.

Este acto de despotismo comenzó à agriar el pueblo, que procuraron alejarlo mas con otros excesos. La capitulacion de San-Sebastian fue indignamente violada, despojaron los magistrados

on établit en leur place une commission municipale, composée d'hommes dont le moindre vice étoit leur immoralité; on fit fermer les églises, on mit en arrestation les prêtres; les religieuses même, arrachées de leurs couvens, furent entassées sur des charrettes et livrées à un piquet d'hussards, qui leur firent ainsi traverser le pays conquis, et les conduisirent à Bayonne, où elles furent incarcérées et traitées de la manière la plus barbare.

Vous devez penser l'impression que cette série d'injustices, de violences et d'atrocités dut produire sur un peuple aussi attaché à ses opinions religieuses, et renommé par son respect pour la foi des traités. Tous ceux qui avoient les moyens de fuir, abandonnèrent leurs foyers, et la France fut menacée dans la Guipuscoa, comme en Catalogne, de n'avoir conquis que des déserts.

Voilà la conduite qu'on tint à l'égard de la Guipuscoa.

Voici comment la Biscaye fut traitée. Plusieurs colonnes s'avancèrent dans l'intérieur du pays, le fer dans une main, la flamme dans l'autre: un grand nombre de villages furent brûlés, ainsi que plusieurs bourgs, entr'autres ceux d'Arratia, d'Ondarroa et de Berriatua, situés au milieu des montagnes, dans des vallées que la paix et la sécurité avoient jusqu'alors habitées. Les peuples de la Biscaye virent, pour la première fois, des Français, des républicains; mais que dis-je, des Français, des républicains! Ceux qui commirent de semblables horreurs, sont indignes de porter ces honorables titres, et ils les virent exerçant tout ce qu'ont de plus exécration la destruction, la débauche et le brigandage.

Les femmes et les filles furent violées; des malheureux sans défense, et qui demandoient la vie à genoux, furent massacrés. On emmena un prêtre, et on le renvoya après l'avoir mutilé. Ces abominables atrocités eurent un salaire digne d'elles. Les Biscayens qui nous avoient reçus peut-être en frères comme la Guipuscoa, se sont levés en masse, et nous n'avons pas maintenant d'ennemis plus acharnés. Ils occupent, au nombre de 14 ou 20 mille, des défilés et des bois; d'où ils tombent à l'improviste sur nos frères d'armes, et vengent dans leur sang, celui des leurs, que des monstres ont versé. Je sais, et l'Europe le sait aussi bien que nous, que rien n'est impossible à nos pha-

y establecieron en lugar de ellos una comisión municipal compuesta de hombres cuyo menor defecto era la inmoralidad; cerraron las iglesias, arrestaron los clérigos, y aun las religiosas arrancadas de sus conventos, fueron colocadas en unos carros y entregadas à un destacamento de husares que haviendolas hecho atravesar de esta manera el pais conquistado, las condujo à Bayona, donde fueron encarceladas y tratadas con la mayor barbarie.

No se os puede ocultar la impresion que esta serie de injusticias, de violencia y atrocidades ha debido producir en un pueblo tan amante de sus opiniones religiosas, como conocido por su respecto à la fe de los tratados. Todos los que tenian medios para huir, abandonaron sus hogares, y la Francia estubo amenazada en Guipuzcoa de no haver conquistado sino desiertos, asi como sucedió en Cataluna.

Ya habeis visto la conducta que se ha observado para con la Guipuzcoa. Ahora vereis como fue tratada la Vizcaya. Varias columnas abanzaron hasta el interior de este pais con el fierro en una mano y el fuego en la otra. Varios pueblos y barrios fueron quemados; entre otros los de Arratia, Ondarroa y Berriatua situados en medio de montañas, en valles que hasta entonces habia habitado la paz, y la seguridad. Los pueblos de Vizcaya vieron por la primera vez Franceses republicanos; pero que digo, Franceses republicanos! los que cometieron tales horrores son indignos de estos honoríficos titulos: se les vio exercer todo lo que puede dar de mas execrable la destruccion el desenfreno y la maldad.

Las mugeres casadas y solteras fueron violadas; los desgraciados sin defensa, que pedian la vida de rodillas, fueron sacrificados; condugeron un clérigo que lo debolvieron despues de haverle mutilado sus miembros.

Estas abominables atrocidades han tenido la deuda correspondencia. Los Vizcaynos que nos huvieran recibido acaso como à hermanos, à imitacion de los Guipuzcoanos, se han levantado en masa, de cuyas resultas son nuestros mas encarnizados enemigos. Ocupan en numero de 14 à 20 mil hombres los desfiladeros y bosques, de los quales caen de improviso sobre nuestros hermanos de armas, y hallan en su sangre la venganza de la que los monstruos han hecho derramar. Yo sè, y la Europa lo sabe tambien, que nada hay imposible à nuestras falanges re-

anges républicaines, et que lorsque vous l'ordonnerez, elles sauront bien malgré tout ce que la vengeance donne d'énergie nouvelle aux Biscayens, surmonter leur résistance; mais armés pour la plus sainte des causes, devons nous souffrir qu'elle soit souillée par des atrocités, et que des scélérats rendent le nom Français exécration à des peuples qui l'eussent béni, si la justice des agens du gouvernement avoit égalé le courage de nos frères d'armes.

Les excès que nous venons de vous dénoncer n'eussent-ils eu d'autre effet que d'exciter les plaintes et de faire couler les larmes des opprimés, ce seroit un assez grand crime, et il seroit non-seulement de votre humanité, mais d'une politique bien ordonnée de ne pas les laisser impunis. Il y a je ne sais quelle malédiction qui s'attache à la cruauté et à l'injustice, et qui fait descendre tôt ou tard la vengeance sur les gouvernemens à qui leurs fureurs sont dénoncées et qui ne les répriment pas.

Les mêmes moyens qui ont acquis à votre comité la connoissance des crimes qu'il vous dénonce, eussent pu lui servir pour mettre les coupables sous la main des tribunaux; mais il les rejette: il a cru de son devoir de donner à cet acte de justice nationale toute l'authenticité qu'il peut avoir. Des faits qui ont souillé la gloire du nom Français, ne lui ont pas semblé devoir être expiés par la seule intervention d'une section des représentans de ce même peuple. Il a pensé que c'étoit à la convention nationale toute entière qu'il convenoit de les désavouer et d'en ordonner la réparation. C'est dans cette vue que votre comité vous propose le projet de décret suivant:

La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public,

I. Désavoue les cruautés et les injustices qui ont été commises par les agens de l'ancien gouvernement dans les pays conquis en Espagne, et notamment dans les provinces de Guipuscoa et de Biscaye.

II. Il sera fait une proclamation dans laquelle seront exposés les principes d'humanité et de justice qui doivent être observés dans les pays conquis, et notamment dans la Guipuscoa et dans la Biscave.

publicanas, y que quando lo ordenareis sabran ellas à pesar de la nueva energia que la venganza dà à los Vizcaynos sobrepujar su resistencia; pero armados por la mas santa de las causas permitiremos que esta sea manchada con atrocidades y que los malvados hagan execrable el nombre Frances à los pueblos que lo hubieran bendecido, si la justicia de los agentes del gobierno huviera correspondido al valor de nuestros hermanos de armas.

Que los excesos que acabamos de referiros no huviesen causado otro efecto que el de excitar quejas y el de derramar lagrimas de los oprimidos seria bastante delito y no solamente correspondiera à vuestra humanidad, sino à toda politica bien ordenada el no dejarlo impune. Hay una especie de maldicion inseparable de la crueldad, y de la injusticia que tarde ò temprano hace recaer la venganza sobre los gobiernos a quienes sus furors son denunciados y no los reprimen. Los mismos medios de que al junta se ha valido para enterarse de los crímenes que os ha denunciado, podian haverle servido para poner los culpados en manos del tribunal; pero lo ha suspendido; ha creído de su obligacion el dar à este acto de justicia nacional toda la autenticidad posible. Hechos que han manchado la gloria del nombre Frances no le ha parecido deben ser expiados con la sola intervencion de una seccion de representantes de este mismo pueblo. Ha creído que correspondia à la convencion nacional entera el desaprobare y ordenar la reparacion. Con esta idea la junta os propone el proyecto de decreto siguiente:

La convencion nacional despues de haverse enterado de la relacion hecha por su junta de salud publica;

1.º. Desaprueba las crueldades y las injusticias que se han cometido por los agentes del antiguo gobierno en los paises conquistados de Espana, y particularmente, en las provincias de Guipuzcoa y de Vizcaya;

2.º. Se hará una proclamacion en la qual se expondràn los principios de humanidad y de justicia que deben ser observados en los paises conquistados, particularmente en la Guipuzcoa y Vizcaya;

III. Le comité de salut public est chargé de rédiger cette proclamation. Il fera arrêter, poursuivre et traduire devant les tribunaux, les oppresseurs de ces contrées, et fera mettre de suite en liberté ceux des habitans de la Guipuscoa qui ont été arbitrairement incarcérés et qui peuvent être encore en état de détention.

Ce décret est adopté au milieu des plus vifs applaudissemens. Sur la pétition de Charles Delacroix, on décrète aussi que le rapport et le décret seront imprimés et traduits en Espagnol, et que les coupables expieront leurs crimes dans la ville même de Saint-Sébastien.

3º. La junta de salud publica esta encargada de la redaccion de esta proclamacion. Hara arrestar, perseguir y conducir ante los tribunales a los opresores de aquellos paises, y poner inmediatamente en libertad los Guipuzcoanos, que han sido arbitrariamente encarcelados, y que pueden hallarse aun en estado de detencion.

Este decreto se admitio con los mayores aplausos.

A peticion de Carlos Delacroix se decreto tambien que la relacion, y decreto serian impresos, y traducidos al Espanol, y que los culpados paguen sus delitos en la misma ciudad de San-Sebastian.

Por traduccion conforme del Frances al Espanol,

P. F. MARTINEZ,

Interprete del estado mayor general.

EN BAYONA,

En la oficina de RACLE, impresor del exercito

A BAYONNE, chez RACLE, imprimeur de l'armée.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

EN BAYONA
En la Oficina de Record, Imprenta del Estado